

## **Certificat informatique et internet niveau 2, métiers du droit\***

A compter de l'année universitaire 2012-2013, la Faculté de droit et des sciences politiques de Nantes propose à tous les étudiants inscrits en Master 1 des cours permettant d'obtenir le certificat informatique et internet niveau 2 « métiers du droit » (C2i2 métiers du droit).

Selon la circulaire n° 2011-0012 du 9 juin 2011 publiée au Bulletin officiel n° 28 du 14 juillet 2011, « le niveau 2 (C2i2) atteste la maîtrise de compétences transversales d'usage des technologies numériques nécessaires à l'exercice d'un métier et la capacité à les faire évoluer tout au long de la vie professionnelle ».

### **Article 1<sup>er</sup>. Description de la formation**

Les étudiants inscrits en Master 1 à la faculté de droit et des sciences politiques de Nantes sont répartis en deux groupes et suivront la formation au premier ou au second semestre. La répartition est effectuée par les services de la faculté et non au choix des étudiants.

La formation proposée repose sur les ressources en ligne complétées par des cours et travaux dirigés. Il s'agit donc d'une formation mixte (présentiel/distanciel) qui couvre l'ensemble des domaines identifiés par le référentiel contenu dans la circulaire précitée.

Pour chaque semestre, le programme de la formation en présentiel est le suivant :

- **3 heures CM** pour les domaines 1 « Connaître et respecter les droits et obligations liés aux activités numériques en contexte professionnel », 5 « Maîtriser les enjeux de l'économie numérique » et 6 « Prévenir les risques liés à la cybercriminalité » ;
- **3 heures CM** pour le domaine 2 « Maîtriser les stratégies de recherche, d'exploitation et de valorisation de l'information numérique » ;
- **6 heures TD** pour le domaine 3 « Organiser des collaborations professionnelles avec le numérique »
- **3 heures CM** pour le domaine 4 « Maîtriser le cycle de vie d'un document juridique »

En outre les étudiants bénéficieront d'un **tutorat** en ligne. Ce tutorat sera assuré via la plateforme « Madoc » de l'université de Nantes.

### **Article 2. Dispositif de positionnement**

Les étudiants peuvent évaluer leurs compétences grâce aux « Questionnaires à choix multiples » proposés sur le site de l'Université Numérique Juridique Francophone (UNJF).

---

\* Sous réserve de validation par les instances de l'université

### **Article 3. Modalités de certification**

Ces modalités sont définies conformément à la circulaire du 9 juin 2011 précitée.

Chaque domaine de compétence identifié par le référentiel doit être validé par l'étudiant. Il ne peut y avoir de compensation entre les domaines. La certification repose sur un **contrôle des compétences** et une **épreuve finale de certification**.

Les modalités de **contrôle des compétences** sont fixées par chaque enseignant en charge d'un ou plusieurs domaines identifiés par le référentiel. Ce contrôle peut prendre la forme d'exercices pratiques ou de QCM. Ces exercices ou QCM seront accessibles sur la plate-forme « Madoc » de l'université de Nantes. Chaque étudiant obtient 3 notes dans le cadre de ce contrôle des compétences. Chaque note peut correspondre à la réalisation de plusieurs exercices pratiques et/ou QCM.

L'**épreuve finale de certification** prendra la forme d'un QCM couvrant l'ensemble des domaines identifiés par le référentiel. Cette épreuve a lieu en présentiel, dans les locaux de l'université, sur la plate-forme « Madoc ». Les étudiants doivent s'inscrire à la certification pour passer cette épreuve. Seuls les étudiants ayant passé toutes les épreuves du contrôle des compétences peuvent s'inscrire pour passer l'épreuve finale.

Le certificat sera délivré si la moyenne des trois notes du contrôle des connaissances et de la note de l'épreuve finale est supérieure ou égale à 10/20. Toute note inférieure à 10/20 obtenue lors du contrôle des compétences ou lors de l'épreuve finale de certification est éliminatoire.

Une session de certification est organisée chaque année.

Le certificat est délivré à la fin de l'année universitaire de son obtention.

Le dossier numérique de compétences de l'étudiant se compose des exercices réalisés lors des contrôles des compétences et lors de l'épreuve finale.

### **Article 4. Composition du jury**

Présidé par un enseignant-chercheur, le jury est composé des personnes intervenant dans la formation des étudiants.